

Communiqué de presse

Genève, mardi 17 décembre 2024 – **LES COMMERCES GENEVOIS SERONT OUVERTS LE DIMANCHE 22 DECEMBRE 2024**

Genève Commerces et la NODE sont ravis d'annoncer à la population que les commerces genevois seront finalement en mesure de les accueillir lors d'une ouverture dominicale spéciale le dimanche 22 décembre 2024 ! Le bol d'air tant attendu pour animer les rues et encourager l'achat local !

En effet, le Tribunal fédéral accorde l'effet suspensif dans le cadre du recours interjeté par Genève Commerces et la NODE : les commerces genevois assujettis à la LHOM peuvent rester ouverts le dimanche 22 décembre 2024 jusqu'à 17h

En date du 6 décembre 2024, Genève Commerces et la NODE ont formé recours au Tribunal fédéral contre la décision de la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève (CACJ) révoquant la décision de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) d'autoriser les commerces genevois employant du personnel à ouvrir le dimanche 22 décembre 2024.

Ce mardi 17 décembre, le Tribunal fédéral a accordé l'effet suspensif au recours, ce qui a pour conséquence que **les commerces assujettis à la Loi genevoise sur les heures d'ouverture des magasins peuvent rester ouverts le dimanche 22 décembre 2024 jusqu'à 17h.**

Notre Haute Cour a, effet, retenu que les commerces de détail disposaient d'un intérêt économique évident à rester ouverts le dimanche 22 décembre 2024 **eu égard en particulier aux difficultés auxquelles est confronté ce secteur dans les cantons frontaliers en raison du tourisme d'achat à l'étranger.** S'agissant de l'intérêt public à la protection des travailleurs et au respect du principe du repos dominical, celui-ci doit être relativisé dans la mesure où un travailleur **ne peut pas être affecté au travail dominical sans son consentement** et que les conditions de travail des employés concernés par cette ouverture dominicale exceptionnelle sont encadrées par le contrat-type de travail du secteur du commerce de détail (CTT-CD).

Si Genève Commerces et la NODE se **réjouissent de cette décision pour le moins éclairée dans le contexte actuel, elles ne peuvent que se désoler du timing engendré par le recours des syndicats** contre la décision de l'OCIRT. Les commerces, qui avaient pris leurs dispositions début octobre pour une ouverture dominicale, ont dû revenir sur leurs plannings début décembre et informer les collaborateurs qui s'étaient annoncés pour être occupés le 22 décembre 2024 que les magasins seraient fermés. Aujourd'hui, à 5 jours de la date considérée, il leur est extrêmement difficile de s'organiser à nouveau pour une ouverture, avec le risque que certains ne soient finalement pas en mesure d'utiliser ce bol d'air plus que nécessaire pour des questions logistiques.

Il en va de même pour la population qui aura vraisemblablement eu de la peine à suivre ces aller-retours et n'est informée que tardivement qu'elle en mesure de profiter de cette ouverture dominicale spéciale des commerces genevois le 22 décembre 2024.

Cette situation complexe induite par des manœuvres délétères, exemptes de bon sens et contre-productives de l'intérêt de tous risque donc de saborder l'objectif initial et les efforts du Département de l'Economie et de l'emploi de soutenir son commerce local.

Genève Commerces et la NODE collaborent étroitement avec l'OCIRT afin de faire face à cette situation exceptionnelle. Nous rappelons qu'il est impératif d'obtenir le consentement des collaborateurs afin de les occuper le dimanche 22 décembre 2024 et de respecter les compensations prévues par le CTT-CD, lesquelles sont plus généreuses que celles prévues par le droit fédéral.

Malgré ces événements, nous sommes ravis d'annoncer à la population genevoise que nous, commerçants genevois, allons ouvrir un maximum de magasins afin de les servir le dimanche 22 décembre 2024 : nous nous réjouissons de vous accueillir !

Genève Commerces est l'association du commerce de détail genevois composée d'une septantaine de membres de toutes tailles (individuels ou associations de commerçants). Elle œuvre auprès des autorités et autres partenaires économiques et sociaux en vue de garantir aux commerçants des conditions-cadres favorables pour l'exercice de leur activité, tout en leur fournissant un large panel de prestations, et un avenir pérenne au commerce de détail local.

La **NODE** - Nouvelle Organisation Des Entrepreneurs, depuis 1922 - est une organisation patronale interprofessionnelle genevoise, fondée le 24 mars 1922. Elle soutient et défend ses membres, des entrepreneurs (PME) représentant une grande variété d'activités. Elle compte environ 600 membres de petite taille actifs dans le commerce de détail.

Contacts :

Flore Teysseire, Secrétaire générale de Genève Commerces – 079 828 89 04 – flore.teysseire@fer-ge.ch

Yves Menoud, Secrétaire patronal de la NODE – 022 338 27 27 – menoud@node1922.ch